

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : Éric LIEGEON

Secrétaire : Damien BACQUET

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Damien BACQUET, Xavier CLEMENT, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Jérôme PEYLABOUD

Membres absents : ---

Membres absents excusés : Jocelyne VUILLEMIN, Guillaume PATOZ

Membres ayant participé au vote : 08

**Ordre du jour** :

**1. Approbation du procès-verbal du conseil du 06 avril 2023**

**2. Finances**

- Vote des Comptes Administratifs 2022
- Vote des Comptes de Gestion 2022
- Résultats d'affectation
- Tarifs vaisselle et consommables Salles communales

**3. Demande achat parcelle**

**4. Bois**

- Coupes de bois
- Suivi dossiers

**5. Ressources Humaines**

- Désignation référent déontologue avec le CDG25

**6. Travaux**

- Aire de jeux
- Aménagement traversée du village
- Ecole

**7. Questions diverses**

# 1. Approbation du procès-verbal du CM du 06 avril 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil municipal 06 avril 2023 est approuvé et signé du Président et du Secrétaire de séance.

## Préambule

En préambule de la réunion, M. le Maire fait un point sur la vente des parcelles du lotissement communal.

Un permis de construire pour la parcelle 9 a été déposé par M. et Mme VUILLEMIN. La parcelle 3 a fait l'objet dernièrement d'une réservation.

Concernant la parcelle ZD 120 (Tranche 2), des précisions ont été transmises par le Notaire sur le changement du régime de TVA imposé à l'Etat Français par la cour de justice Européenne. La TVA sur marge calculée jusqu'à lors pour la vente des parcelles ne sera plus possible, par conséquent une TVA totale sur le prix de vente des parcelles devra être pris en compte.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide d'augmenter le prix de vente de cette parcelle à hauteur de 3€ du m2 soit 88€ HT/m2. La société Haut Doubs Créer Bâtir reste candidate pour l'achat de ce terrain.

## 2. Finances

### Vote des Comptes de Gestion 2022

M. le Maire propose au vote les comptes de gestion 2022, établis par la Trésorière de Levier et conformes en tout point aux comptes administratifs du Maire.

Les résultats sont les suivants :

<b>Budget Communal :</b>	Fonctionnement	+ 142 938.40 €
	Investissement	- 51 033.10 €
<b>Budget Bois :</b>	Fonctionnement	+ 85 194.25 €
	Investissement	-152.54 €
<b>Budget Lotissement :</b>	Fonctionnement	+ 13 639.75 €
	Investissement	+ 57 471.56 €

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité des membres présents, soit 08 voix, arrête les comptes de gestion et donne quitus à Madame la Trésorière de leur gestion comptable 2022.

**(Délibération n°20230301)**

### Vote des Comptes Administratifs 2022

M. le Maire présente les comptes administratifs de la commune qui présentent les mêmes résultats que les comptes de gestion puis il sort de la pièce.

M. Bernard GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence.

Les résultats sont les suivants :

<b>Budget Communal :</b>	Fonctionnement	+ 142 938.40 €
	Investissement	- 51 033.10 €

<b>Budget Bois :</b>	Fonctionnement	+ 85 194.25 €
	Investissement	-152.54 €
<b>Budget Lotissement :</b>	Fonctionnement	+ 13 639.75 €
	Investissement	+ 57 471.56 €

M. le Premier Adjoint, soumet au vote les comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents, soit 07 voix.

**(Délibération n°20230302)**

### **Affectations de résultat**

#### **Budget Communal :**

Fonctionnement :	.... + 100 803.00 €
Investissement :	..... - 42 135.40 €
1068 :	..... + 42 135.40 €

**(Délibération n°20230303)**

#### **Budget Bois :**

Fonctionnement :	..... + 85 041.71 €
Investissement :	..... - 152.54 €
1068 :	..... + 152.54 €

**(Délibération n°20230304)**

#### **Budget Lotissement :**

Fonctionnement :	..... + 13 639.75 €
Investissement :	..... + 54 471.56 €
1068 :	..... 0.00 €

**(Délibération n°20230305)**

### **Tarif vaisselle et consommables Salles communales**

Afin de pouvoir facturer les consommables et le matériel détérioré lors des locations de la salle (assiette, verre, couvert, couchage, etc...) ainsi que les heures de ménage effectuées suite à un état des lieux non conforme, la trésorerie exige une délibération indiquant les différents tarifs. *(Voir liste en annexe 1)*. Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, valident ces tarifs par 7 voix pour et 1 voix contre (M. Bacquet)

**(Délibération n°20230306)**

## **3. Demande achat parcelle**

L'indivision Jobard a transmis un courrier à la commune pour demander l'achat de la parcelle ZH 05 appartenant à la commune et qui jouxte leur maison située 7 rue des Ecoles. Cette parcelle, d'une superficie de 390 m<sup>2</sup>, étant considérée terrain aisance, le Conseil municipal décide de la céder au prix de 40€/m<sup>2</sup>, frais de notaire et géomètre (le cas échéant) à la charge de l'acquéreur.

**(Délibération n°20230307)**

## 4. Bois

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que M. DELORME, agent ONF a quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> mai et qu'il est remplacé en intérim par M. Olivier ANTOINE jusqu'à la nomination d'un nouveau garde.

### Assiette de coupes 2023

L'assiette de coupe 2023 d'un volume de 760m3 proposé par l'ONF est validé par le Conseil municipal. Pour autant, si le marché lors des prochains mois venait à être défavorable, le Conseil municipal se laisse la possibilité de soustraire à la vente certaines coupes prévues dans le programme 2023.

### (Délibération n°20230308)

Parcelle	Type de coupe	Volume prévisionnel (m3)			Volume commercial prévisionnel (m3)			Mode de commercialisation proposé	
		Surface à parcourir (ha)	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Volume résineux	Volume feuillus		Volume total
1_i	RAS (Rase raison sanitaire)	0.9	200	0	200	180	0	290	Bloc et sur pied
10_r	RAS (Rase raison sanitaire)	0.38	70	0	70	70	0	70	Contrat gros bois résineux
10_i	IRR (Irrégulière)	2.74	220	0	220	190	0	190	Unité de produits
19.r	REX (Extraction gros bois résiduels)	0.3	80	0	80	70	0	70	Contrat gros bois résineux
20_r	RD (Régénération Définitive)	3	250	0	250	250	0	250	Contrat gros bois résineux

### Vente de bois

La parcelle 1 sera proposé à la vente du 20 juin 2023 en bloc et sur pied, cette coupe s'inscrit dans un objectif de risque sanitaire. Le conseil municipal décide d'appliquer un prix minimum de retrait.

### Bilan Chablis

En début d'année, une première coupe de bois secs a été réalisée par l'abatteuse pour un volume de 1 049 m3. Ces bois ont été vendus en billon à différents acheteurs selon le diamètre et la qualité pour un prix moyen net de 29€/m3.

Une 2<sup>ème</sup> exploitation de chablis est en cours actuellement pour un volume d'environ 1 000 m3.

Ces bois seront vendus à la scierie Regnaud dans le cadre d'un accord cadre.

### Grumes feuillus

Des grumes de feuillus ont été coupées, une vente de bois de chauffage entre habitants sera proposée prochainement.

Mr Xavier CLEMENT est chargé de gérer ce dossier.

### Travaux forestiers

L'ONF a transmis une liste de travaux forestiers à réaliser dans la forêt communale.

Le Conseil municipal décide de les prioriser en fonction de leurs montants. Ces travaux concernent

notamment, le nettoyage et la plantation de la parcelle du bureau de bienfaisance, le nettoyage des lignes entre les parcelles, le remplacement des panneaux indicatifs, la rénovation de la route des Seignots...

## **5. Ressources Humaines**

### **Désignation référent déontologue avec le CDG25**

Chaque élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Le Conseil municipal décide de désigner en qualité de référents les 5 personnes retenues et proposées par le Centre de Gestion du Doubs, à savoir :

- Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif

***(Délibération n°20230309)***

## **6. Travaux**

### **Aire de jeux**

Afin des respecter les normes en vigueur et de remplacer les jeux devenus vétustes, le Conseil municipal lors de la séance du 27 janvier 2023 a décidé de réaménager l'aire de jeux dans sa globalité et de remplacer les jeux actuels.

Depuis, plusieurs propositions et projets ont été transmis à la commune par différents fournisseurs. Le Conseil municipal, après avoir étudié et comparé les propositions a décidé de retenir la société AMC Diffusion. Ce projet qualitatif correspond aux attentes des élus en termes de conception et de qualité du matériel proposé. Il comprend la reprise du sol avec décaissement et aménagement pour l'installation de bacs à copeaux ainsi que la mise en place de sable stabilisé. La pose de bordure sur tout le périmètre est prévue avec la reprise intégrale de la clôture incluant la partie pétanque. Sept nouveaux jeux seront installés, accessibles aux enfants d'âge différent. Une plantation d'arbres et d'arbustes sera également réalisée côté ouest de l'aire de jeux ainsi que l'installation de mobilier (Tables et bancs.)

Le montant de cet investissement s'élève à 85 000€, ce projet bénéficiera de subventions (DETR, Dépt, CAF...) à hauteur de 65 %. Les travaux sont prévus en octobre 2023.

***(Délibération n°20230310)***

### **Aménagement traversée du village**

Une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) est en cours avec le bureau d'étude "Au-delà du Fleuve". Cette AMO, financée à 75% par le Conseil Départemental, a pour objectif d'accompagner

la commune en termes de conseils et d'aide à la décision.

Cette AMO se décompose en 2 tranches : Une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche ferme correspondant à l'étude de faisabilité s'est traduite par un travail du bureau d'étude sur l'ensemble du village. Ceci, afin d'avoir une vue globale sur les améliorations qui pourraient être apportées notamment au niveau des circulations (Véhicules, cycles, piétons). Suite à ce travail, l'étude s'est concentrée sur 3 secteurs du village : Rue de Salins, place du village et ses abords et la rue de Cuvier.

La tranche optionnelle, prévue dans le marché, accompagnera la commune pour l'élaboration du programme, le calendrier des travaux à réaliser ainsi que le recrutement du cabinet pour la maîtrise d'œuvre. Suite aux différents scénarios présentés à l'automne 2022, le bureau d'étude "Au-delà du Fleuve" doit retravailler sur les aménagements rue de Salins et préciser le projet de circulation de la Place.

Afin de tester les différentes techniques pour faire ralentir les automobilistes, un essai d'écluses sera réalisé prochainement rue de Salins. Une rencontre est prévue avec le STA de Pontarlier en charge du réseau routier pour échanger sur cette possibilité.

## **École**

Différents diagnostics ont permis d'identifier les améliorations à apporter à ce bâtiment notamment au niveau de l'isolation mais aussi du chauffage, de l'éclairage, etc...

Mme BOLE du Cabinet PAILLARD de Pontarlier a transmis une proposition pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre. Pour autant à l'heure actuelle, des incertitudes persistent sur la possibilité de bénéficier ou pas d'un taux de subvention substantiel dans le cadre de ces futurs travaux. Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide de décaler ces investissements à 2024.

## **7. Questions diverses**

– Modification des horaires du secrétariat :

Dans le cadre d'un réaménagement des heures de secrétariat à la Mairie de Boujailles, la commune de Courvières est sollicitée par Boujailles pour inverser les heures de secrétariat du mercredi. Le Conseil municipal est favorable à ce changement. Par conséquent à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le secrétariat de Courvières sera ouvert le mercredi matin à la place du mercredi après-midi.

– Arts en Chapelle :

Les représentants de l'association Arts en Chapelle ont été reçus en Mairie afin de présenter leurs activités. Le projet de cette association s'articule entre art contemporain et patrimoine religieux avec pour objectif la présentation d'une œuvre dans un édifice religieux. Le Conseil municipal décide d'accueillir en 2024 une exposition d'artistes au sein de l'église de Courvières.

– Fauchage des accotements :

Suite à l'arrêt d'activité de M. Georges RÉGNIER, il est nécessaire de le remplacer. Une demande sera faite auprès de M. Michaël COURVOISIER de Villers Sous Chalamont.

– Centre d'Accueil :

Le ballon d'eau chaude qui alimente les sanitaires situés à l'étage a été changé par l'entreprise Oren de Levier pour un montant de 3 281€ HT.

–Église :

Les abat-sons de l'Église ainsi que les protections des rosaces ont été réparés par l'entreprise Frédéric LOCATELLI.

–Maison Rue de Cuvier :

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui doit réaliser une évaluation de ce bien pour la commune a été relancé. L'étude sera transmise au mois de septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le Président de séance,  
Éric LIEGEON

Le Secrétaire de séance,  
Damien BACQUET